

**LES ENFANTS MÉRITENT UN ACCUEIL DE QUALITÉ, EN TOUTE SÉCURITÉ**

**FO TERRITORIAUX CONDAMNE FERMEMENT L'ARRÊTÉ DU 29 JUILLET 2022**

La fédération FO des personnels des services Publics et des services de santé, et plus particulièrement sa branche territoriale, rejette les mesures prises par l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant le recours à des personnels non qualifiés dans les structures d'accueil de la petite enfance.

Ainsi, le gouvernement autorise jusqu'à 15 % de personnel non qualifié dans les structures telles que les crèches, haltes garderie...

L'excuse invoquée est la pénurie de personnel. Inadmissible !

Pour FO territoriaux, il ne peut être question d'accepter un quota d'agents non qualifiés pour s'occuper des plus fragiles d'entre nous. Cette mesure, outre qu'elle peut mettre en danger nos enfants, fait peser une responsabilité supplémentaire sur les agents disposant des qualifications et diplômes requis pour prendre soin des enfants dans de bonnes conditions ainsi que sur leur encadrement.

A contrario, il faut s'attaquer aux causes de la pénurie de personnel dans les structures d'accueil : manque d'attrait des formations, conditions de travail dégradées, pénibilité non reconnue, rémunération trop faible... sont autant de facteurs qui peuvent expliquer la pénurie actuelle de personnel.

Ce n'est pas pour rien que FO revendique l'attribution du CTI pour l'ensemble du secteur social et médico-social ! Il faut plus que jamais redonner de l'attractivité aux métiers d'accueil de la petite enfance, mais également à l'ensemble de la fonction publique territoriale. De même, le gouvernement doit revoir sa copie sur les 1607 heures, les atteintes au droit de grève, la suppression de compétences des CAP, autant de mesures contenues dans la loi de transformation de la fonction publique condamnées par notre organisation.

La reconnaissance des agents territoriaux, portée par FO depuis plusieurs années, est plus que jamais justifiée.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale prendra toutes les initiatives nécessaires pour atteindre cet objectif.

Fait à Paris, le 15 septembre 2022

Le secrétariat fédéral

Contact :

Johann LAURENCY - Portable : 06.20.21.09.57